RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Achat de dispositifs médicaux et location de matériel de médical pour l'EHPAD Mathilde Laurent de Villeneuve-lès-Maguelone

---

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 16 mai 2025 à 11:00

Mairie de Villeneuve Lès Maguelone
Place Porte St Laurent
BP 15
34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Dispositifs médicaux et d'équipements de l'EHPAD Mathilde Laurent de Villeneuve-lès-Maguelone
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	4
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Conditions relatives au contrat 5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
3.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité 5
3.4 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
4 - Contenu du dossier de consultation 6
5 - Présentation des candidatures et des offres 6
5.1 - Documents à produire 6
5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes 8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
6.1 - Transmission électronique 9
6.2 - Transmission sous support papier 9
7 - Examen des candidatures et des offres 9
7.1 - Sélection des candidatures 10
7.2 - Attribution des accords-cadres 10
7.3 - Suite à donner à la consultation 13
8 - Renseignements complémentaires 13
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 13
8.2 - Procédures de recours 13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Achat de dispositifs médicaux et location de matériel médical pour l'EHPAD Mathilde Laurent de Villeneuve-lès-Maguelone

Lieu(x) d'exécution : EHPAD Mathilde Laurent de Villeneuve-lès-Maguelone

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Incontinence
02	Nutrition
03	Matériels de soins médicaux
04	Location de matériel médical

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
33000000-0	Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels

Lot(s)	Code principal	Description
01	33141621-9	Kit d'incontinence

Lot(s)	Code principal	Description
02	15880000-0	Produits nutritionnels spéciaux
03	33000000-0	Matériels médicaux, pharmaceutiques et produits de soins personnels
04	51410000-9	Services d'installation de matériel médical

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

3.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) communs aux 4 lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, communs aux 4 lots
- Les bordereaux des prix unitaires faisant office de détail quantitatif estimatif (BPU/DQE)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en oeuvre lors de l'exécution du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	**Non**

Libellés	Signature
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun aux 4 lots	**Non**
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, commun aux 4 lots	**Non**
Les bordereaux des prix unitaires faisant office de détail quantitatif estimatif (BPU/DQE)	**Non**
Le catalogue des prix du fournisseur et sa remise	**Non**
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	**Non**

5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons, maquettes ou prototypes suivants :

- **Pour les lots 1-2-3** :

EHPAD MATHILDE LAURENT
541 Avenue de Mireval
34750 VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

Ils sont envoyés par la Poste en recommandé avec accusé de réception ou remis par tout moyen approprié pour permettre d'établir leur dépôt avant la date limite de remise des offres. Ils doivent porter la mention :

- ***"Accord-cadre pour le Lot numéro …… :***
…… " –
Ne pas ouvrir –
Echantillons de la société ……".

La fourniture des échantillons est à la charge de la société.

Le Détail Estimatif faisant fonction de bordereau des prix unitaires précise quels sont les échantillons à envoyer

Les sociétés concurrentes non retenues pourront, dans un délai de 5 jours à compter de la date à laquelle elles auront été informées du rejet de leur offre, venir récupérer les échantillons non détériorés à l'Ehpad. Les essais effectués sur les échantillons peuvent entraîner la destruction de tout ou partie de ceux-ci.

Les échantillons non réclamés dans ce délai seront acquis à la collectivité sans que la société puisse prétendre à une indemnité.

En aucun cas l'Ehpad ne se charge du retour des échantillons aux candidats.

Les échantillons doivent être représentatifs des produits qui seront livrés par le titulaire.

Chaque article portera une étiquette indiquant le nom du candidat et la référence de l'article telle qu'elle apparaît dans le détail estimatif.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches.montpellier3m.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

EHPAD Mathilde Laurent – 541 Avenue de Mireval à Villeneuve-lès-Maguelone

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.
La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	**60.0 %**
2-Valeur technique	**30.0 %**
3-Performances en matière de protection de l'environnement	**10.0 %**

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Notation pour le lot 1 : Incontinence

- *Critère prix* : il sera apprécié sur la base des montants portés au BPU (50%), le total du détail estimatif ainsi que sur la remise catalogue proposée (10%). Les offres seront classées comme suit : la note maximale sera attribuée à l'offre la moins chère. Pour les autres, la formule suivante sera appliquée : (prix minimum/prix de l'offre) x note maximale.

- ***Critères valeur technique*** :

- **La qualité (note sur 21 points)** des produits sera appréciée au regard des échantillons fournis et des descriptifs joints. (Chaque fourniture sera analysée selon différents critères comme le type de fermeture et d'ouverture, indication d'humidité, souplesse, composition, efficacité…).
  La qualité des produits sera constante pendant toute la durée d'exécution du marché et correspondra à celle de l'échantillon présenté qui sera noté

- **Modalité des commandes (note sur 9 points)** : Les modalités de passation, de gestion de commande en ligne, de livraison et SAV seront évaluées c'est-à-dire la qualité de l'ensemble des services proposés.

- *Critère Performances en matière de protection de l'environnement (note sur 10 points)* Le candidat précise et justifie les politiques de réduction de gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de l'air mises en place dans sa société, notamment sur les postes suivants :

- déplacements professionnels.
- utilisation de ressources énergétiques.
- infrastructures informatiques, data centers.
- consommation de biens matériels.
- consommation de papier et autres fournitures de bureau.
- consommation d'eau.
- production de déchets.
- émissions indirectes issues d'activités externalisées (hébergement de serveurs, impression, restauration, …).

Notation pour le lot 2 : nutrition

- *Critère prix* : il sera apprécié sur la base des montants portés au BPU (50%), le total du détail estimatif ainsi que sur la remise catalogue proposée (10%). Les offres seront classées comme suit : la note maximale sera attribuée à l'offre la moins chère. Pour les autres, la formule suivante sera appliquée : (prix minimum/prix de l'offre) x note maximale.

- ***Critères valeur technique*** :

- **La qualité (note sur 24 points)** des produits sera appréciée au regard des échantillons fournis et des descriptifs joints. (Chaque fourniture sera analysée selon différents critères comme le type de fermeture et d'ouverture, indication d'humidité, souplesse, composition, emballage, flacon, efficacité…).
  La qualité des produits sera constante pendant toute la durée d'exécution du marché et correspondra à celle de l'échantillon présenté qui sera noté
- **Modalité des commandes (note sur 6 points)** : Les modalités de passation, de gestion de commande en ligne, de livraison et SAV seront évaluées c'est-à-dire la qualité de l'ensemble des services proposés.

- *Critère Performances en matière de protection de l'environnement (note sur 10 points)* Le candidat précise et justifie les politiques de réduction de gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de l'air mises en place dans sa société, notamment sur les postes suivants :

- déplacements professionnels.
- utilisation de ressources énergétiques.
- infrastructures informatiques, data centers.
- consommation de biens matériels.
- consommation de papier et autres fournitures de bureau.
- consommation d'eau.
- production de déchets.
- émissions indirectes issues d'activités externalisées (hébergement de serveurs, impression, restauration, …).

Notation pour le lot 3 : Matériel de soins médicaux

- *Critère prix* : il sera apprécié sur la base des montants portés au BPU (50%), le total du détail estimatif ainsi que sur la remise catalogue proposée (10%). Les offres seront classées

comme suit : la note maximale sera attribuée à l'offre la moins chère. Pour les autres, la formule suivante sera appliquée : (prix minimum/prix de l'offre) x note maximale.

- ***Critères valeur technique*** :

- **La qualité (note sur 25 points)** des produits sera appréciée au regard des échantillons fournis et des descriptifs joints. (Chaque fourniture sera analysée selon différents critères).
  La qualité des produits sera constante pendant toute la durée d'exécution du marché et correspondra à celle de l'échantillon présenté qui sera noté
- **Modalité des commandes (note sur 5 points)** : Les modalités de passation, de gestion de commande en ligne, de livraison et SAV seront évaluées c'est-à-dire la qualité de l'ensemble des services proposés.

- *Critère Performances en matière de protection de l'environnement (note sur 10 points)* Le candidat précise et justifie les politiques de réduction de gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de l'air mises en place dans sa société, notamment sur les postes suivants :

- déplacements professionnels.
- utilisation de ressources énergétiques.
- infrastructures informatiques, data centers.
- consommation de biens matériels.
- consommation de papier et autres fournitures de bureau.
- consommation d'eau.
- production de déchets.
- émissions indirectes issues d'activités externalisées (hébergement de serveurs, impression, restauration, …).

Notation pour le lot 4 :

- *Critère prix* : il sera apprécié sur la base des montants portés au BPU (50%), le total du détail estimatif ainsi que sur la remise catalogue proposée (10%). Les offres seront classées comme suit : la note maximale sera attribuée à l'offre la moins chère. Pour les autres, la formule suivante sera appliquée : (prix minimum/prix de l'offre) x note maximale.

- ***Critères valeur technique*** :

- **La qualité (note sur 20 points)** des produits sera appréciée au regard des fiches techniques fournis et des descriptifs joints. (Chaque matériel sera analysé selon différents critères)
- **Modalité des commandes (note sur 10 points)** : Les modalités de passation, de gestion de commande en ligne, de livraison et SAV seront évaluées c'est-à-dire la qualité de l'ensemble des services proposés.

- *Critère Performances en matière de protection de l'environnement (note sur 10 points)* Le candidat précise et justifie les politiques de réduction de gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de l'air mises en place dans sa société, notamment sur les postes suivants :

- déplacements professionnels.
- utilisation de ressources énergétiques.
- infrastructures informatiques, data centers.
- consommation de biens matériels.
- consommation de papier et autres fournitures de bureau.
- consommation d'eau.
- production de déchets.
- émissions indirectes issues d'activités externalisées (hébergement de serveurs, impression, restauration, …).

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 2 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marches.montpellier3m.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34063 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 04 67 54 81 00
Télécopie : 04 67 54 74 10
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours
de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.